

Analyses & Résultats

Septembre 2016 - numéro 27

Données territoriales de la Communauté d'agglomération "Le Grand Périgueux"



DES ÉLÉMENTS D'AIDE À LA DÉCISION À UNE ÉCHELLE TERRITORIALE APPROPRIÉE

Les responsables de la Communauté d'agglomération "Le Grand Périgueux" souhaitent définir et mettre en oeuvre une charte agricole et forestière dans le cadre de leur mandat.

L'objectif de publication de ces "données territoriales" est de fournir aux acteurs locaux en charge du diagnostic agricole divers éléments de connaissance relatifs aux dynamiques agricoles en oeuvre sur ce territoire.



Fiche 0 - Méthodologie

Fiche 1 - Agriculture et forêt structurent le paysage

Fiche 2 - 9% des surfaces agricoles de Dordogne

Fiche 3 - Les sociétés remplacent progressivement les exploitations individuelles

Fiche 4 - 10% du potentiel de production agricole départemental

Fiche 5 - Des filières de production bien implantées

Fiche 6 - Agriculture bio, circuits courts et diversification se développent

Fiche 7 - 3% des emplois du territoire sont agricoles

Fiche 8 - 30% de la SAU devrait changer de mains au cours de la prochaine décennie

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Le territoire d'étude

Le territoire d'étude est composé des 51 communes composant la future communauté d'agglomération du Grand Périgueux dont le périmètre sera validé au 1er janvier 2017.

Territorialisation des données

Plusieurs fusions de communes ont été effectives à compter du 1er janvier 2016 : les communes de Boulazac, Atur et Saint Laurent de Manoire ont fusionné pour composer la commune "Boulazac Isle Manoire", Sorges et Ligueux deviennent "Sorges et Ligueux en Périgord" et enfin Saint-Alvère et Saint-Laurent des Bâtons sont regroupées en une seule entité "Saint-Alvère Saint-Laurent des Bâtons". Toutefois, les données agricoles relatives à ce territoire étant antérieures au 01/01/2016, et donc rattachées à l'ancien zonage communal, nous avons utilisé ce dernier dans le cadre de notre étude.

Par ailleurs, la CA du Grand Périgueux a la particularité d'être constituée d'une zone urbaine conséquente entourée de communes rurales. Nous avons utilisé la définition de l'INSEE relative aux aires urbaines (2010) pour distinguer les communes "urbaines", c'est-à-dire constituant un pôle urbain des autres communes dites "rurales".

Données utilisées

Ce dossier a été élaboré à partir des résultats des recensements agricoles de 2000 et 2010 complétés par des informations plus récentes issues de fichiers administratifs : déclarations PAC et base nationale

d'identification bovine (BDNI). L'étude d'occupation de l'espace (fiche 1) a été réalisée à partir de la couche géographique d'occupation du sol mise à disposition dans le cadre de plate-forme de mutualisation de l'information géographique PIGMA.

Définitions

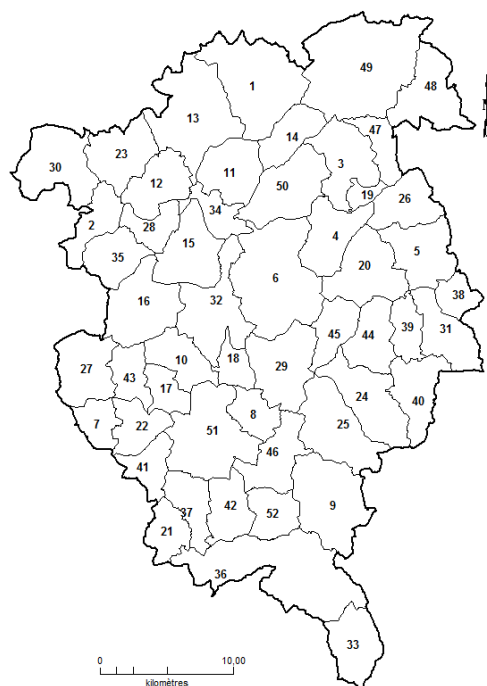
Le concept d'exploitation agricole utilisé dans cette étude correspond à la définition du recensement agricole. À ce titre, c'est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- Elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales
- Elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères ...)
- Sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

Pour aller plus loin

Cette publication s'inscrit dans le prolongement de celle réalisée en collaboration avec la DDT de la Dordogne au niveau du périmètre du SCoT "Vallée de l'Isle en Périgord" auquel la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux a adhéré (téléchargeable sur <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R7215A30.pdf>).

POUR SE SITUER



1 AGONAC	14 CORNILLE	27 MANZAC-SUR-VERN	40 SAINT-GEYRAC
2 ANNESSE-ET-BEAULIEU	15 COULOUNIEUX-CHAMIERIS	28 MARSAC-SUR-L'ISLE	41 SAINT-MAIME-DE-PEREYROL
3 ANTONNE-ET-TRIGONANT	16 COURSAC	29 MARSANEIX	42 SAINT-MICHEL-DE-VILLADEIX
4 BASSILLAC	17 CREYSSENSAC-ET-PISSOT	30 MENSIGNAC	43 SAINT-PAUL-DE-SERRE
5 BLIS-ET-BORN	18 EGLISE-NEUVE-DE-VERGT	31 MILHAC-D'AUBEROCHE	44 SAINT-PIERRE-DE-CHIGNAC
6 BOULAZAC ISLE MANOIRE (*)	19 ESCOIRE	32 NOTRE-DAME-DE-SANILHAC	45 SAINTE-MARIE-DE-CHIGNAC
7 BOURROU	20 EYLIAC	33 PAUNAT	46 SALON
8 BREUILH	21 FOULEIX	34 PERIGUEUX	47 SARLIAC-SUR-L'ISLE
9 CENDRIEUX	22 GRUN-BORDAS	35 RAZAC-SUR-L'ISLE	48 SAVIGNAC-LES-EGLISES
10 CHALAGNAC	23 LA CHAPELLE-GONAGUET	36 SAINT-ALVERE SAINT-LAURENT DES BATONS (*)	49 SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD (*)
11 CHAMPCEVINEL	24 LA DOUZE	37 SAINT-AMAND-DE-VERGT	50 TRELISAC
12 CHANCELADE	25 LACROPTTE	38 SAINT-ANTOINE-D'AUBEROCHE	51 VERGT
13 CHATEAU-L'EVEQUE	26 LE CHANGE	39 SAINT-CREPIN-D'AUBEROCHE	52 VEYRINES-DE-VERGT

(*) Commune issue de la fusion de plusieurs communes au 1^{er} janvier 2016

Agriculture et forêt structurent le paysage

Près de 90% de l'espace dédiés à la forêt et l'agriculture

Agriculture et forêt recouvrent près de 90% de l'espace de la Communauté d'agglomération "Le Grand Périgueux" et les espaces urbains en occupent 9%.

Sur l'ensemble du territoire, les espaces agricoles alternent avec les espaces boisés. Ainsi, la forêt occupe plus de la moitié de l'espace, l'agriculture 36% et les espaces urbanisés 9%.

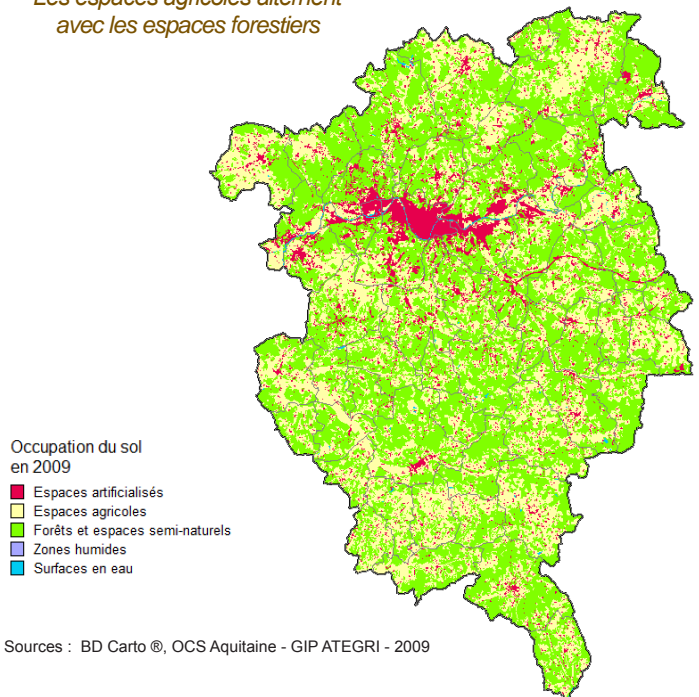
Toutefois, l'agriculture est plus dense au sud du territoire et de manière générale dans les communes rurales⁽¹⁾ où elle occupe en moyenne 38% de l'espace alors que les espaces urbanisés ne représentent que 6% de la superficie communale.

En revanche, au sein de la zone urbaine⁽²⁾, les espaces urbanisés s'étendent sur près du quart du territoire et l'agriculture sur 28%.

⁽¹⁾ cf. méthodologie (cf. définition des zonages)

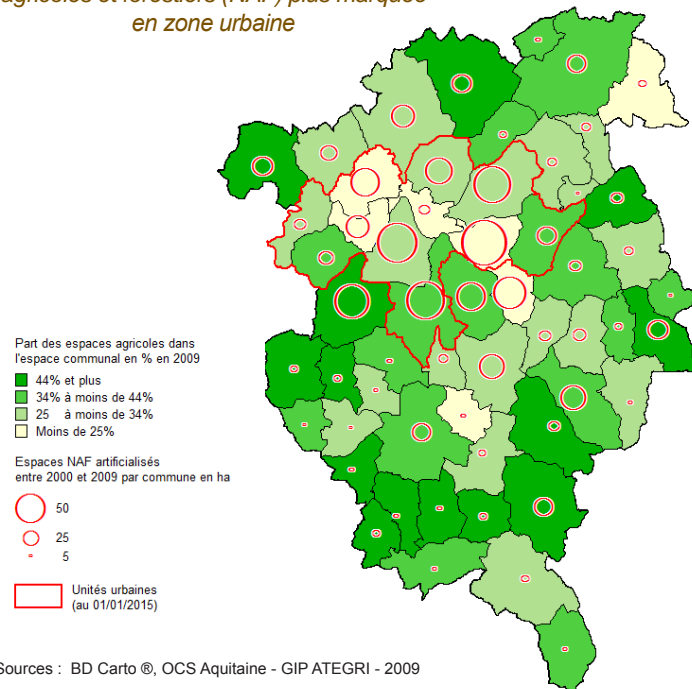
⁽²⁾ ensemble des unités urbaines (cf. définition des zonages)

Les espaces agricoles alternent avec les espaces forestiers



Sources : BD Carto ©, OCS Aquitaine - GIP ATEGRI - 2009

Une artificialisation des espaces naturels agricoles et forestiers (NAF) plus marquée en zone urbaine



Sources : BD Carto ©, OCS Aquitaine - GIP ATEGRI - 2009

Artificialisation diffuse des espaces agricoles et forestiers

En 2009, selon les données d'occupation du sol, 876 hectares de surfaces agricoles et 357 hectares de forêts ont été artificialisés entre 2000 et 2009. Plus de 70% de ces espaces agricoles et forestiers ont été transformés en "zones urbanisées". La majeure partie sont des "zones urbanisées diffuses", à savoir, des espaces structurés par des bâtiments et de la voirie qui coexistent avec des espaces végétalisés ou du sol nu qui occupent l'espace de manière non continue mais non négligeable.

Le reste de ces espaces agricoles et forestiers artificialisés a servi principalement à implanter des zones commerciales et/ou d'activités et réseaux de communication (13%), des chantiers (11%) ou des espaces verts artificialisés (5%).

On observe une répartition relativement diffuse des espaces agricoles et forestiers artificialisés au sein du territoire. Toutefois, l'artificialisation semble plus conséquente au sein des unités urbaines et de leur périphérie ainsi que dans les communes où la part de l'agriculture dans l'espace communal est la plus faible.

9% des surfaces agricoles de Dordogne

Avec 870 exploitations agricoles et 28 230 hectares de surface agricole utilisée (SAU) en 2010, la Communauté d'agglomération "Le Grand Périgueux" représente 10% des exploitations de Dordogne et 9% de la sole agricole départementale. Cette intercommunalité regroupe également les deux tiers des exploitations et des surfaces agricoles du SCoT "Vallée de l'Isle en Périgord" auquel elle appartient.

Prédominance des surfaces enherbées

Avec 16 370 hectares, prairies et fourrages représentent 59% des surfaces agricoles du territoire. Ces surfaces se répartissent pour trois quarts en prairies naturelles et temporaires et un quart en fourrages annuels (prairies artificielles et ensilage de maïs).

Viennent ensuite les céréales qui recouvrent plus de 28% de la SAU. Ce sont essentiellement du maïs (42% de la sole céréalière), du blé tendre d'hiver (30%), du triticale (15%) et de l'orge pour le restant. Tournesol et colza sont les principales espèces d'oléagineux cultivées, elles représentent 6% de la SAU.

Les cultures permanentes, essentiellement des noyers, pommiers et châtaigniers représentent 2% de la SAU, soit 588 hectares.

Avec 310 hectares la sole légumière représente plus d'un pour cent de la SAU. Près des trois quarts de ces surfaces sont dédiés à la culture de la fraise qui constitue une spécificité de ce territoire.

3 570 hectares ont perdu leur usage agricole entre 2000 et 2010

Entre 2000 et 2010, le territoire a enregistré une perte de SAU de 3 570 hectares, soit une diminution de 11%, supérieure au reste du département où elle avoisine 7%.

Cette tendance marque une forte accentuation de la diminution enregistrée sur la décennie précédente (1988-2000) où le territoire avait perdu 1210 hectares soit 4% de la SAU de 1988.

Les prairies naturelles les plus touchées

Les prairies naturelles sont les plus touchées et perdent près de 1 500 hectares entre 2000 et 2010 (-15%). Viennent ensuite les surfaces en jachères qui perdent sur la même période 1 400 hectares (-57%). Cette diminution des jachères peut être en partie liée à l'assouplissement de la réglementation européenne (PAC en matière de gel des terres), mais force est de constater qu'elle n'a pas généré une augmentation équivalente des terres cultivées.

La sole céréalière s'amenuise de 1 440 hectares (-15%), diminution à peine compensée par l'augmentation de 490 hectares des cultures d'oléagineux (+41%) et celle des cultures de fourrages annuels (maïs ensilage et prairies artificielles) de 990 hectares (+43%).

À noter également, les diminutions de surfaces du verger

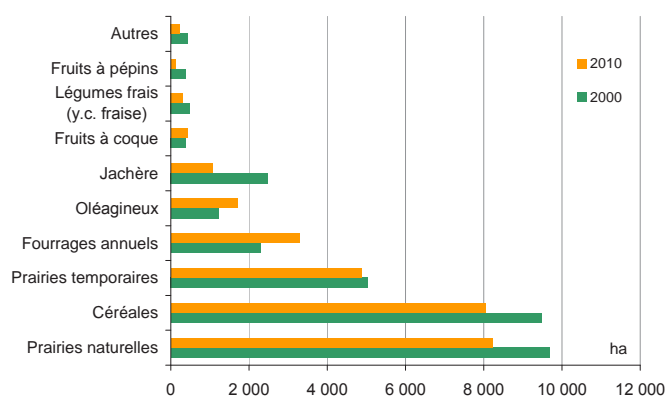
Prédominance des prairies et fourrages

Unités : hectare, %

Cultures	Surface	% Dordogne
Céréales	8 037	10,1
Oléagineux, Protéagineux	1 747	9,1
Plantes industrielles	12	2,4
Fourrages et STH	16 366	9,2
Légumes secs, frais, fraises et melon	309	32,3
Cultures permanentes (vergers)	588	5,8
Jachères	1 052	12,2
Autres cultures	122	
Total SAU	28 233	9,1

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Baisse conséquente des surfaces en prairies naturelles, céréales et jachères



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

de fruits à pépins (pommiers) de 258 hectares (-70%) et de la sole légumière, essentiellement occupée par de la fraisculture de 169 hectares (-35%).

Une évolution territorialisée

Cette diminution est beaucoup plus marquée dans les communes urbaines⁽¹⁾ : entre 2000 et 2010 elle est de 25% (soit 1 080 hectares) sur l'ensemble des unités urbaines et de 9% (2 490 hectares) sur l'ensemble des communes rurales. On retrouve également cette dichotomie sur la période 1988-2000.

⁽¹⁾ cf. zonages INSEE

Les sociétés remplacent progressivement les exploitations individuelles

Prédominance des exploitations individuelles

85% des agriculteurs en activité avaient opté en 2010 pour un statut d'exploitant individuel ; ensemble ils valorisaient 63% de la SAU du territoire. Ce ratio s'apparente à la situation départementale, on ne constate pas de différence notable entre les communes rurales et celles situées en milieu urbain.

Disparition du tiers des exploitations au cours de la dernière décennie

Entre 2000 et 2010 le territoire a perdu 445 exploitations soit le tiers de l'effectif de l'année 2000. Ce phénomène est plus marqué au sein de la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux que dans le reste du département où c'est le quart des exploitations qui ont disparu au cours de la dernière décennie.

De même, au niveau du territoire, on enregistre également une diminution plus forte au niveau des communes urbaines^(*) (-47%) qu'au niveau des communes rurales (-31%).

^(*) selon nomenclature INSEE

Progression des sociétés

La disparition d'exploitations au cours de la dernière décennie concerne majoritairement les exploitations individuelles qui perdent 38% de leur effectif et 30% de leur SAU totale. En revanche, les sociétés progressent tant en effectif (+25%) qu'en SAU exploitée sous ce statut (+57%). Globalement ce sont les EARL (Exploitations agricoles à responsabilité limitée) qui progressent le plus, alors que les GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun) enregistrent une légère régression.

Cette mutation vers un statut sociétaire traduit une adaptation juridique, fiscale et patrimoniale des exploitations agricoles au contexte socio-économique actuel. On peut légitimement penser que cette évolution contribuera à la pérennisation de ces entreprises et facilitera leur transmission.

Toutefois, au sein de la communauté d'agglomération, c'est principalement au niveau des communes rurales que ce phénomène est perceptible : les sociétés progressent de 22% en effectif et 65% en SAU, alors que sur les communes urbaines elles régressent de 12% en effectif et ne progressent que 10% en SAU exploitée.

Partage des terres entre fermage et faire-valoir direct

Globalement, la moitié des terres agricoles du territoire sont louées par des agriculteurs auprès de tiers (fermage), 40% sont directement exploitées par leur propriétaires (faire-valoir direct) et 7% sont mises à disposition de sociétés agricoles (GAEC, GFA) par leurs associés.

Exploitations individuelles : 85% de l'effectif et 62% de la SAU en 2010

Statut	Unités : effectif, hectare, année		
	Effectif	SAU	Âge moyen du chef
Exploitations individuelles	746	17 722	55
GAEC	17	1 664	48
EARL	70	5 788	43
Autres statuts	41	3 060	51
Ensemble	874	28 233	53

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Le faire-valoir indirect présent dans près de la moitié des exploitations

Au niveau des structures, près du tiers des exploitations combinent faire-valoir-direct et fermage. Ce sont des entreprises de taille conséquente (57 ha de SAU en moyenne) et la moyenne d'âge des chefs qui les dirigent est de 49 ans. À leur côté, 18% des exploitations ne valorisent que des terres louées ; elles sont légèrement plus étendues (57 ha de SAU) et dirigées par des chefs légèrement plus jeunes. Ensemble, ces deux types d'exploitations regroupent 83% de la SAU du territoire.

Plus de la moitié des exploitations en faire-valoir direct exclusif

À contrario, plus de la moitié des exploitations sont en faire-valoir direct exclusif. Ce sont le plus souvent des petites structures, (SAU moyenne de 11 ha), dirigées par des chefs beaucoup plus âgés : 58 ans en moyenne. Elles regroupent 17% de la SAU du territoire et les perspectives de reprise sont plus mauvaises pour ces exploitations que pour les précédentes. Seulement moins de 20% des chefs de plus de 55 ans pensent que leur exploitation sera reprise dans les 5 ans à venir alors qu'ils sont plus de 35% à le penser pour les exploitations où le fermage est présent.

Répartition des terres agricoles en 2010 selon le mode de faire-valoir

Mode de faire-valoir au niveau de l'exploitation	Unité : hectare				
	Mode de faire valoir des terres				Autres modes FV
	Faire-valoir direct	Location		Métayage	
auprès de tiers		auprès des associés			
Faire-valoir direct intégral	4 705	-	-	-	-
Fermage intégral	-	6 110	2 074	3	81
Faire-valoir direct + fermage	7 335	7 697	49	0	178
Ensemble	12 040	13 808	2 123	3	259

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

... / ...

Consolidation en surface des plus grandes exploitations

33 hectares de SAU moyenne en 2010

En 2010, la SAU moyenne valorisée par les exploitations du territoire - tous statuts confondus - est de 33 hectares contre 36 hectares dans le reste du département. Toutefois, plus de la moitié des exploitations valorisent moins de 14 hectares de SAU.

On observe également des disparités territoriales entre les communes urbaines où la SAU moyenne est 29 hectares contre 34 hectares dans les communes rurales.

Augmentation moyenne de la SAU de 9 hectares

Sur la période 2000-2010 la SAU moyenne des exploitations est passée de 24 hectares à 33 hectares soit une augmentation de 9 hectares. Globalement, cela correspond à un phénomène de concentration des terres, lié à la forte diminution du nombre d'exploitations. Toutefois, cette tendance est loin d'être homogène : sur la même période, certaines exploitations gagnent en surface pendant que d'autres en perdent ou restent stables.

La comparaison des surfaces déclarées à la PAC au niveau de chaque exploitation nous permet d'analyser plus précisément ce phénomène. Nous étudierons cette évolution sur la période 2008-2013.

Les nouveaux déclarants ne compensent pas totalement les cessations de déclaration

En 2008, 677 exploitants déclaraient au total 27 831 hectares à la PAC. En 2013, nous retrouvons quasiment la même surface déclarée (27 520 hectares soit une perte de 311 hectares) mais avec seulement 617 déclarants.

Sur cette période, on a enregistré le départ par arrêt de déclaration de 163 exploitants non entièrement compensés par l'arrivée de 103 nouveaux déclarants. La SAU libérée par les partants (5 219 hectares) n'a pas été totalement reprise par les nouveaux déclarants (4 111 hectares).

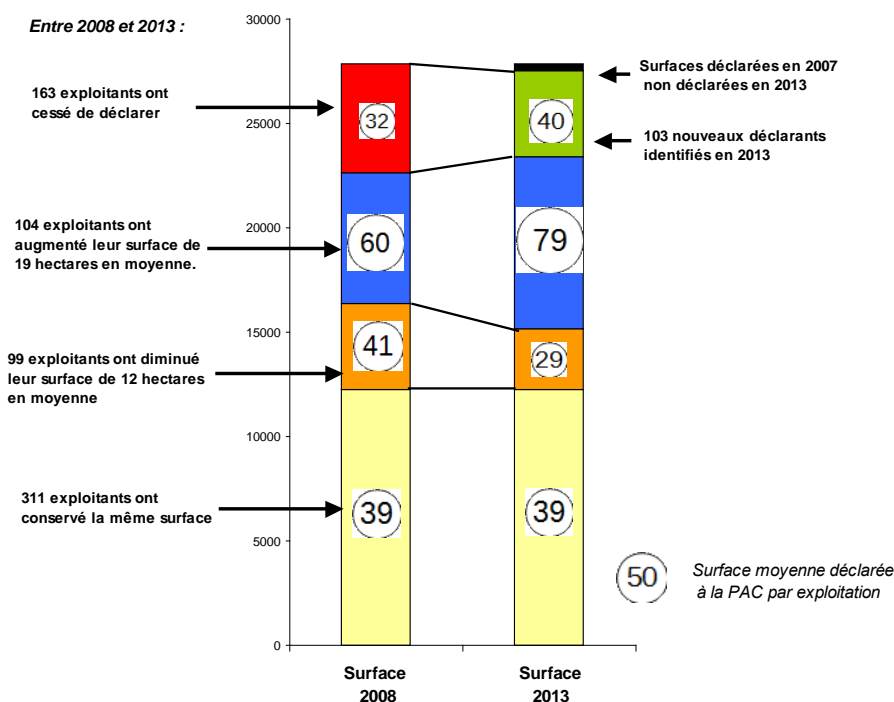
Évolution disparate des surfaces des déclarants présents sur toute la période

Sur la même période, 514 agriculteurs ont déclaré des surfaces en 2008 et en 2013. Parmi eux, 60% ont déclaré la même surface en 2008 et en 2013, 20% l'ont augmentée de 19 hectares en moyenne et 20% l'ont diminuée de 12 hectares en moyenne.

Ainsi, sur l'ensemble du territoire, 6 400 hectares ont été libérés entre 2008 et 2013 soit par arrêt de déclaration ou diminution de surface déclarée : 64% de ces surfaces ont été reprises par des nouveaux déclarants, 31% ont servi à l'agrandissement d'exploitations et 5% n'ont pas été reprises par des exploitations du territoire.

On remarque que les nouveaux installés démarrent leur activité sur des exploitations plus étendues que celles des cédants (40 hectares contre 32 hectares) mais également que ce sont les plus grandes exploitations en 2008 (60 hectares) qui s'agrandissent le plus en 2013 (79 hectares).

Agrandissement des plus grandes exploitations entre 2008 et 2013



Source : ASP - Déclarations PAC 2008 et 2013

Note de lecture :

Ce graphique a été réalisé à partir de la comparaison des déclarations de surfaces à la PAC au niveau de chaque exploitation du territoire entre 2008 et 2013.

La répartition de la surface déclarée est représentée en 2008 (1^{er} bâton) et 2013 (2^{ème} bâton) selon l'évolution de la surface déclarée : arrêt de déclaration, nouvelle déclaration et déclarants présents en 2008 et 2013 (augmentation, diminution ou conservation de la même surface).

Les surfaces moyennes déclarées pour chaque catégorie figurent en encadré blanc sur le graphique.

10% du potentiel de production agricole départemental

Avec une production brute standard (PBS) estimée à 59,4 millions d'euros, la communauté d'agglomération du Grand Périgueux contribue pour 10% à la PBS départementale et pour plus des trois quarts à celle du périmètre du SCoT de la Vallée de l'Isle en Périgord.

Un potentiel de production diversifié

Les productions maraîchères, essentiellement la fraisculture, y concourent pour 33%, les élevages d'herbivores (principalement des bovins) pour 26%, les élevages de granivores (volailles et porcs) pour 22%, les grandes cultures 14% et enfin les cultures permanentes (vergers de pommiers, noyers et châtaigniers) pour 5%.

71% de la PBS réalisés par les grandes exploitations...

En 2010, les grandes exploitations (dont la PBS est supérieure à 100 000 €) regroupent 18% des unités productives et contribuent pour 71% à la PBS du territoire. Par ailleurs, elles en valorisent 41% de la SAU. Ce sont principalement des exploitations spécialisées en maraîchage-horticulture (essentiellement fraisculture), ou en élevage hors sol, ou en polyculture-élevage ou encore en élevage de bovins lait.

... mais 16% de la SAU sont valorisés par des petites exploitations

A contrario, les petites exploitations (dont la PBS est inférieure à 25 000 €) représentent plus de la moitié des unités productives. Elles contribuent pour moins de 6% à la PBS du territoire, mais en valorisent 16% de la SAU. Elles sont le plus souvent spécialisées en grandes cultures (culture de céréales) ou en polyculture-élevage et pour une moindre part, en élevage d'ovins-caprins ou de bovins viande.

Ces exploitations, en raison de leur petite taille peuvent parfois être considérées comme des exploitations "non professionnelles". À ce titre, on peut identifier divers desseins d'ordre professionnel et/ou personnel : le souhait de poursuivre une petite activité agricole à l'approche (ou durant les premières années) de la retraite, ou le souhait de pratiquer une activité agricole en complément d'une autre activité professionnelle.

L'exploitation de parcelles dites "de subsistance" ...

Les deux tiers de ces petites exploitations sont dirigées par des chefs n'ayant pas d'autre activité professionnelle et dont la moitié d'entre eux a plus de 63 ans. On peut légitimement penser qu'une partie importante de ces structures résulte de la réduction de l'appareil de production par ces agriculteurs à l'approche de l'âge de la retraite. En se séparant des ateliers les plus contraignants, ils conservent quelques hectares de terre, voire des très petits élevages qu'ils mettent en valeur en mobilisant un minimum de moyens humains et matériels. La superficie de ces exploitations s'inscrit dans la limite des "parcelles de subsistance" qu'ils sont autorisés à exploiter tout en bénéficiant de leur pension de retraite. Ainsi, la SAU de plus de la moitié de ces exploitations ne dépasse pas 4 hectares. La poursuite de cette activité agricole réduite est également souvent liée à

la conservation de l'habitation au sein du corps de ferme. On peut donc s'interroger à terme sur l'avenir de ces petites exploitations et au devenir du foncier associé.

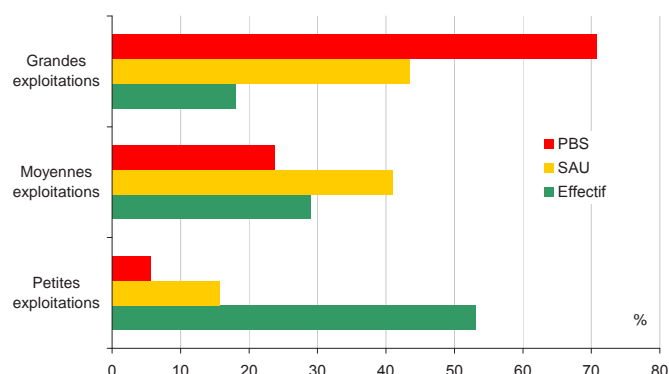
... ou une activité de pluriactivité

Les autres chefs de petites exploitations sont pluriactifs et exercent une autre activité professionnelle qui le plus souvent leur procure la majeure partie de leur revenu. Plus de la moitié d'entre eux ont moins de 49 ans. Diverses motivations peuvent animer ces exploitants : complément de revenu, conservation et valorisation d'un patrimoine foncier familial, passion pour les métiers de l'agriculture et/ou la nature...

Moyennes exploitations : en position intermédiaire

Les exploitations moyennes représentent 29% des exploitations et contribuent pour 24% à la PBS totale du territoire et en valorisent 41% de la SAU. 30% d'entre elles sont des exploitations de polyculture-élevage, les autres se répartissent équitablement dans les diverses spéculations agricoles du territoire.

16% de la SAU valorisés par les petites exploitations



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Méthodologie

La **production brute standard (PBS)** également appelée « produit brut standard » d'un produit agricole (culture ou animaux) représente la valeur monétaire moyenne de la production agricole fondée sur le prix de départ de l'exploitation. La PBS ne comprend pas les paiements directs, la taxe sur la valeur ajoutée ni les taxes sur les produits. Les coefficients régionaux de PBS sont établis par les États membres de l'UE pour chaque produit comme des valeurs moyennes pour une période de référence.

La **dimension économique** d'une exploitation est déterminée à partir de la valeur de la PBS totale de l'exploitation (somme des PBS élémentaires des divers produits agricoles de l'exploitation exprimées en euros). On peut ensuite classer les exploitations par dimension économique :

- PBS < 25 000 € : petites exploitations
- 25 000 € < PBS < 100 000 € : moyennes exploitations
- PBS > 100 000 € grandes exploitations.

L'**orientation technico-économique (OTEX)** d'une exploitation caractérise le système de production d'une exploitation, lequel est défini par la contribution relative des diverses spéculations (PBS de chaque production) de ladite exploitation à la PBS totale de cette exploitation.

Des filières de production bien implantées

L'élevage bovin contribue à valoriser 60% de la SAU

Les 305 éleveurs de bovins regroupent en 2010 un cheptel de 2 650 vaches laitières et 7 390 vaches à viande.

Les bovins sont présents sur l'ensemble du territoire, mais on note une nette concentration du cheptel au sud-ouest de la communauté d'agglomération.

Des élevages laitiers très spécialisés

Une cinquantaine d'élevages produisent du lait. Deux tiers d'entre eux sont spécialisés dans la production laitière, les autres étant des exploitations de polyculture élevage pour lesquelles l'élevage laitier constitue un atelier de production conséquent. Par ailleurs, près des deux tiers du cheptel laitier se trouvent dans des grandes exploitations et le restant dans des moyennes exploitations.

La moitié de ces élevages livre sa production, soit environ 55% de la collecte du territoire, à FROMARSAC, laiterie implantée sur le territoire. Seulement 4 élevages pratiquent la vente directe qui représente moins de 0,2% du volume de production.

Structures et tailles diverses des cheptels viande

230 éleveurs élèvent des vaches à viande. 44% de ces élevages sont spécialisés en production de viande bovine et regroupent 55% du cheptel total. Dans les autres cas, le cheptel viande constitue un atelier de production au sein d'exploitations de polyculture-élevage (30% des élevages) ou un complément dans des exploitations spécialisées en maraîchage ou élevage hors sol.

Près de la moitié de ces élevages sont des exploitations de taille "moyenne", elles regroupent 55% du cheptel. 35% sont des petites exploitations (11% du cheptel) et 17% des grandes exploitations (33% du cheptel).

Par ailleurs, 68 élevages élèvent des veaux de boucherie et regroupent à cet effet 2 900 places d'engraissement.

7 500 bovins de boucherie produits en 2012

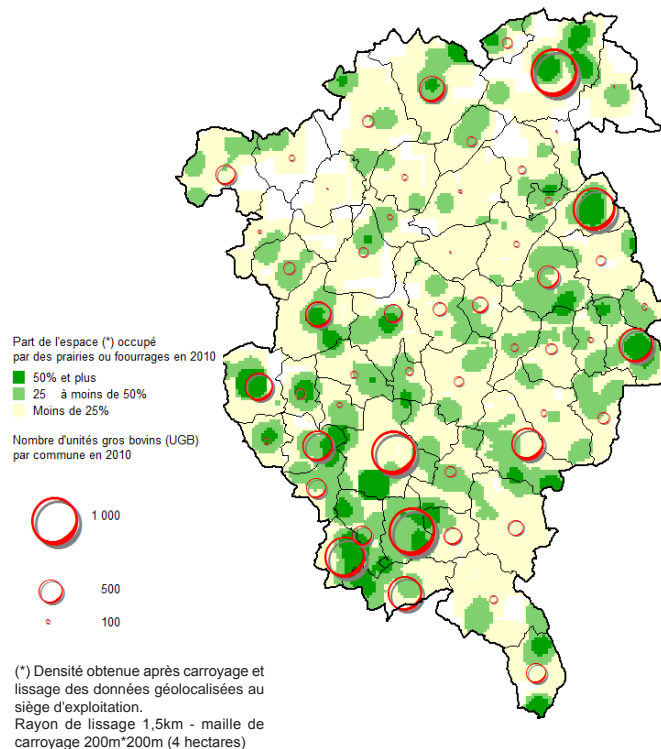
Toutes races et catégories confondues, 7 556 bovins de bovins de boucherie ont été produits sur le territoire en 2012. Cela représente, en têtes, 7% des abattages du département.

Les trois quarts des animaux produits étaient des veaux de boucherie (âge d'abattage inférieur à 8 mois). Les autres animaux produits sont essentiellement des vaches de réforme dont près de 60% sont de race à viande et 40% de race laitière.

72% de ces bovins ont été abattus en Dordogne, 12% en Corrèze et le reste dans divers abattoirs du territoire national.

À noter que 55% des animaux ont été abattus à l'abattoir de Boulazac, spécialisé dans l'abattage des veaux de boucherie et situé sur le territoire.

Concentration du cheptel au sud-ouest du territoire



Sources : BD Carto © - RA 2010

Répartition des bovins de boucherie produits sur le territoire et abattus en 2012

Unités : tête, %

Catégorie d'animaux	Effectif	% Dordogne
Vaches	1 432	7
Femelles de 12 à moins de 24 mois	85	2
Femelles de 24 mois et plus	159	3
Femelles de moins de 4 mois	27	2
Femelles de 4 à moins de 8 mois	1 565	9
Femelles de 8 à moins de 12 mois	40	5
Mâles de 12 à moins de 24 mois	136	2
Mâles de 24 mois et plus	93	9
Mâles de moins de 4 mois	57	3
Mâles de 4 à moins de 8 mois	3 921	8
Mâles de 8 à moins de 12 mois	41	3
Total	7 556	7

Source : BDNI 2012

Élevage hors sol : prédominance des canards gras

Parmi les élevages hors sol, on trouve une centaine d'élevages de volailles et ponctuellement, quelques élevages de porcs.

25% de l'effectif de canards gras du département

En 2010, sur les 113 aviculteurs(*) recensés sur le territoire, 63% d'entre eux gavaient des canards gras, 27% produisaient des volailles de chair (canards à rôtir, poulets, pintades) et 10% associaient le gavage et la production de volaille de chair.

Ensemble, ces éleveurs détenaient le quart de l'effectif de canards gavés et à gaver du département, 19% des canards à rôtir, 13% des pintades et 11% des poulets de chair.

(*) Ne sont comptabilisés que les aviculteurs détenant plus de 50 têtes de volailles en 2010.

Des élevages spécialisés de taille conséquente

Plus de 60% des élevages volailles sont spécialisés en élevage "hors sol", dans les autres cas, l'élevage de volailles constitue une atelier d'exploitations de polyculture-élevage.

La quasi-totalité de la PBS "volailles" est réalisée par des moyennes ou grandes exploitations. Ces dernières sont dirigées par des chefs âgés de 47 ans en moyenne. Toutefois, 10% des élevages sont des petites exploitations dirigées par des chefs plus âgés (53 ans), mais elles contribuent pour moins d'1% à la PBS de la filière volaille.

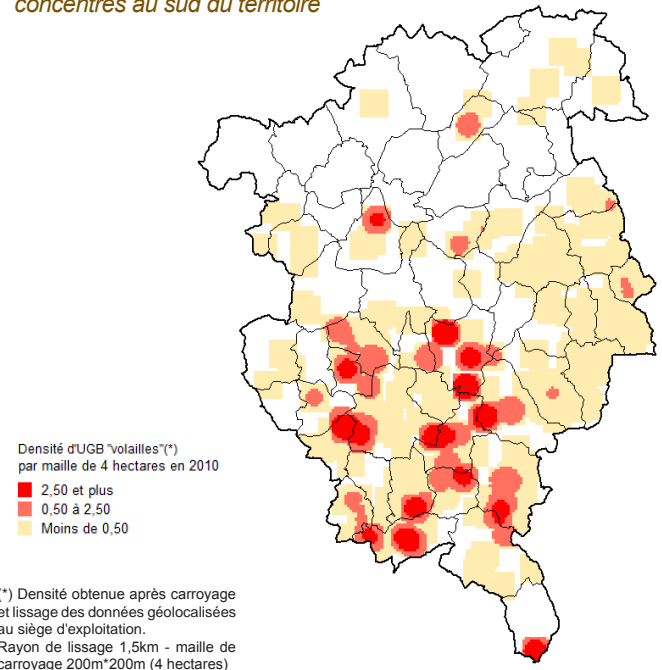
Cultures légumières : prédominance de la fraise

182 agriculteurs cultivent en 2010 des légumes frais, fraises ou melons au sein de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux. Ensemble ils regroupent 324 hectares de culture, soit près de 95% de la sole légumière du SCoT de la Vallée de l'Isle en Périgord.

Avec 248 hectares, les fraises représentent près des trois quarts de ces cultures : 82% des surfaces cultivées sous serre ou abri haut et 18% en plein air ou sous abri bas.

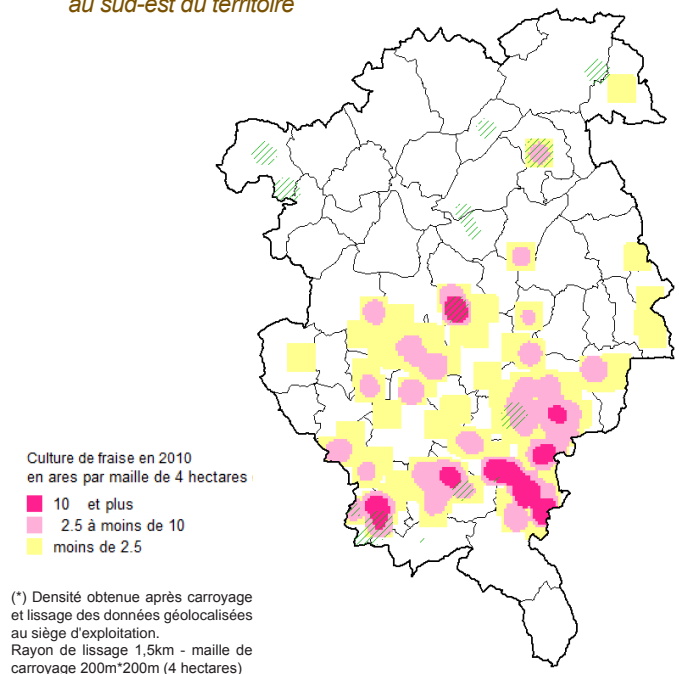
Les autres légumes sont essentiellement des melons (8 hectares) et des courgettes (6 hectares) cultivés en plein air ou sous abri bas.

Les élevages de volailles concentrés au sud du territoire



Sources : BD Carto © - Recensement agricole 2010

La culture de fraise concentrée au sud-est du territoire



Sources : BD Carto © - Recensement agricole 2010

Agriculture bio, circuits courts et diversification se développent

Progression de l'agriculture biologique

Entre 2010 et 2013, le nombre d'exploitations et les surfaces certifiées "Agriculture Biologique" ont progressé de plus de 50%. Ainsi, au 31/12/2013, cinquante agriculteurs regroupaient un millier d'hectares respectant le cahier des charges "agriculture biologique" dont près de 80% ont acquis leur certification, le restant étant en conversion.

Plus de la moitié de ces surfaces sont dédiées à des productions fourragères (essentiellement des prairies). Viennent ensuite les cultures fruitières (noix), les grandes cultures (mélanges céréales légumineuses, tournesol, maïs) qui représentent chacune 20% de la surface bio et les autres cultures, parmi lesquelles les légumes pour 7%.

Une dizaine d'exploitations pratiquent une activité d'élevage, soit en ruminants (ovins, bovins, caprins), soit en porc et volailles.

Les exploitations pratiquant l'agriculture bio sont plutôt de petite taille puisque la moitié d'entre elles ne dépassent pas 11 hectares de surface certifiée.

Répartition des surfaces agricoles bio en 2013

Unités : hectare, %

Cultures	Surface AB	% Dordogne
Surfaces fourragères	527	5
PPAM	0	2
Légumes frais	12	9
Grandes Cultures	194	7
Fruits	199	10
Autres	68	7
Total	1 000	6

Source : Agence BIO

Circuits courts et diversification, ressources complémentaires à ne pas négliger...

En 2010, un quart des exploitations sollicitent un ou plusieurs modes de commercialisation en circuit court pour écouler tout ou partie de leur production et 11% des agriculteurs ont mis en place une ou plusieurs activités de diversification.

Prédominance de la vente directe à la ferme

La vente directe est pratiquée par le plus grand nombre soit à la ferme (60% des exploitations), soit sur les marchés (52% des exploitations). Les autres types de vente directe (par correspondance, AMAP, vente en tournée, salons et foires) sont moins prisés car ils ne concernent qu'entre 3 et 7% des exploitations commercialisant en circuit court.

... / ...

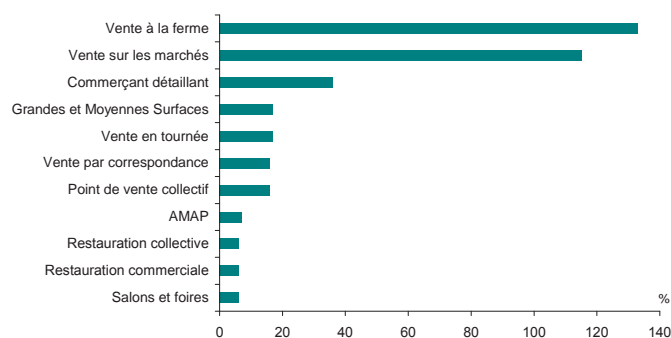
À noter également que 16% des agriculteurs font appel à un commerçant détaillant et 9% sollicitent une GMS pour commercialiser leurs produits.

La vente en circuit court représente une orientation importante de l'exploitation puisque plus de 60% des agriculteurs la pratiquant en retirent plus de la moitié de leur chiffre d'affaires annuel. Parmi les produits commercialisés, les fraises et légumes frais arrivent en tête (31% des exploitations), viennent ensuite les oeufs et volailles (28%), les produits animaux (viande, conserves) pour 24% et les autres produits (20%).

La transformation, principale activité de diversification

40% des exploitations pratiquant une activité de transformation réalisent de la transformation de produits agricoles (hors produits laitiers). Par ailleurs, l'hébergement à la ferme concerne 19% des exploitations, la restauration 8% et les activités de loisirs 7%. À noter que 13% des activités de diversification concernent des travaux à façon réalisés dans d'autres exploitations.

Ventes à la ferme et sur les marchés prédominant



Source : Agreste - Recensement agricole 2010



... / ...

3% des emplois du territoire sont agricoles

La communauté d'agglomération Le Grand Périgueux apporte au département 11% de ses emplois agricoles. Mais, sur ce territoire, seulement près de 3% des emplois au lieu de travail relèvent de l'agriculture ou de la sylviculture contre 11% dans le reste du département. Cela s'explique notamment par la présence de communes urbaines où la part des emplois agricoles sur l'emploi total ne dépasse pas 1% alors que dans les communes rurales, notamment au sud du territoire, ce ratio peut facilement dépasser 30%.

1 300 "équivalents temps-plein" agricoles

En 2010, les 870 exploitations du territoire emploient l'équivalent de 1 300 emplois à temps plein, soit une moyenne de 1,5 UTA (unité de travail agricole) par exploitation.

Une main-d'œuvre majoritairement familiale

60% du travail agricole est assuré par les chefs d'exploitations, les coexploitants et leurs conjoints. 45% des chefs travaillent à temps plein sur leur exploitation. Les autres travaillent à temps partiel, soit parce qu'ils ont une autre activité professionnelle, soit parce qu'ils approchent ou ont atteint l'âge de la retraite et n'ont conservé qu'une petite partie de leur exploitation.

Les saisonniers assurent 60% du travail salarié

La main d'œuvre salariée représente près de 40% des UTA totales et se décompose pour 60% en salariat saisonnier et 40% en salariat permanent. Les exploitations spécialisées en horticulture et maraîchage, parmi lesquelles se trouvent les producteurs de fraises, sont les principales utilisatrices de main d'œuvre salariée. Elles emploient plus des deux tiers des UTA "saisonniers" et plus de 40% des UTA "salariés permanents". Viennent ensuite les élevages hors-sol qui regroupent 20% des UTA "salariés permanents" et les grandes exploitations de polyculture-élevage qui emploient 17% des UTA saisonniers.

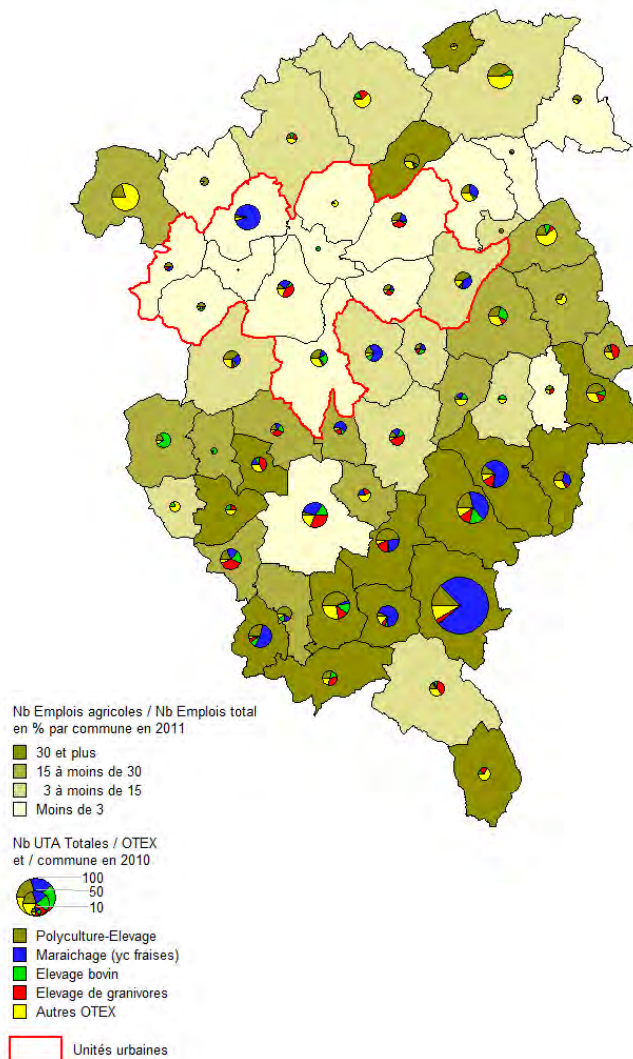
Perte du tiers de la main-d'œuvre agricole entre 2000 et 2010

La Communauté d'agglomération a perdu plus du tiers de sa main-d'œuvre agricole entre 2000 et 2010. Cette diminution est à imputer en premier lieu à la disparition du tiers des exploitations agricoles qui impacte directement la main-d'œuvre familiale (chefs d'exploitation et membres de la famille), mais aussi la mécanisation de certains travaux agricoles qui peut également expliquer la baisse de 40% de la main-d'œuvre saisonnière. En revanche, le salariat permanent, surtout présent dans les grandes structures, enregistre une moindre diminution (-5%).

900 emplois dans les IAA

Prolongement de l'activité agricole, le secteur agroalimentaire est particulièrement présent sur le territoire. En 2014,

L'emploi agricole déterminant en milieu rural



Sources :
BD Carto ©, SSP - Recensement agricole 2010, INSEE - Recensement de la population

39 établissements du secteur agroalimentaire emploient 905 salariés. Les principaux secteurs présents sont la transformation et conservation de viande de boucherie et l'industrie laitière en raison de la présence de deux opérateurs importants, FROMARSAC (industrie laitière) et SOBEVAL (abattage et transformation de viande de veau). Ces deux établissements emploient à eux seuls près de 700 emplois salariés, soit plus des trois quarts de la main-d'œuvre.

L'industrie de transformation de viande de volaille compte 5 établissements regroupant ensemble 95 salariés.

30% de la SAU devrait changer de mains au cours de la prochaine décennie

Des chefs âgés de 53 ans en moyenne

Avec une moyenne d'âge de 53 ans, les chefs d'exploitation de la Communauté d'Agglomération sont légèrement plus jeunes que leur homologues du reste du département (54 ans).

On enregistre une grande disparité d'âge selon la dimension économique des exploitations. En moyenne, les chefs des petites exploitations ont 61 ans alors que ceux des moyennes ont 49 ans et ceux des grandes 46 ans. Ce phénomène est largement lié à la réduction de la taille de l'entreprise à l'approche de l'âge de la retraite ou à la poursuite d'activité post-retraite que nous avons présentée précédemment.

Plus de la moitié des cédants potentiels n'ont pas envisagé leur succession

Près d'un agriculteur sur deux avait 55 ans ou plus en 2010. Ainsi, 8 700 hectares, soit 31% de la SAU du territoire sont censés changer de mains dans un avenir proche. Un quart de ces agriculteurs pense que quelqu'un leur succédera à leur départ en retraite et dans trois quarts des cas, c'est un membre de la famille. Cela représente 45% de la SAU "libérable".

En revanche, 53% des cédants potentiels n'avaient pas encore envisagé leur succession et ignoraient ce que pourrait devenir leur entreprise. Ils regroupaient 45% de la SAU "libérable". Ces terres sont disséminées sur l'ensemble du territoire, mais certains types d'implantation semblent plus fragiles. Enfin, 23% des 55 ans et plus pensent que leur exploitation va disparaître ; ils détiennent ensemble 10% de la SAU libérable.

Des perspectives de reprise plus pessimistes pour les petites exploitations...

Globalement, 72% des petites exploitations sont dirigées par des chefs de 55 ans ou plus et les perspectives de reprises sont beaucoup plus pessimistes que pour les moyennes et les grandes : seulement 17% des petites exploitations affichent un repreneur connu, alors que c'est 37% pour les moyennes et 53% pour les grandes.

... mais aussi pour les exploitations en faire-valoir direct intégral

Seulement 20% des exploitations ne valorisant que des terres en propriété ont un repreneur connu, alors que c'est environ 35% pour les exploitations en fermage intégral ou celles associant fermage et faire-valoir direct. À noter également que la part des reprises "hors cadre familial" est meilleure pour les exploitations en fermage (40% des reprises) que pour celles associant exploitations en propriété et fermage (16%) ou en propriété exclusive (27%).

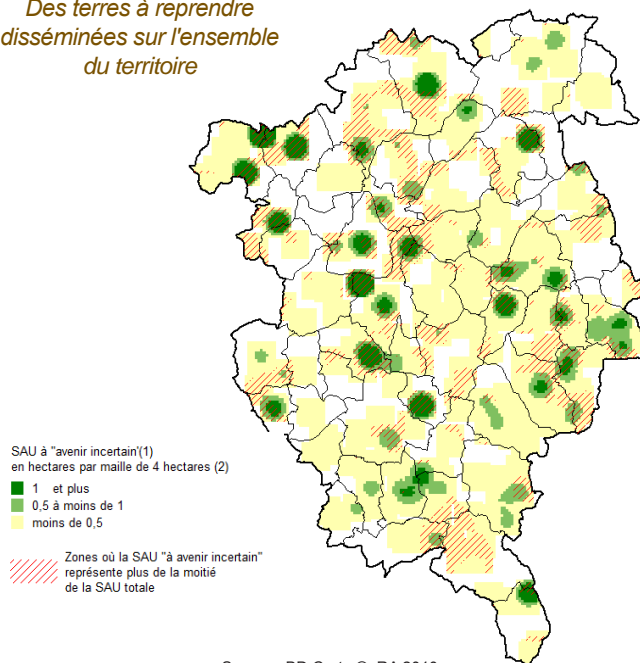
Près de 8 500 hectares devraient changer de mains dans un avenir proche

Unités : effectif, hectare

Tranche d'âge	Effectif	SAU totale
Moins de 25 ans	5	428
25 à 29 ans	20	1 557
30 à 34 ans	29	1 332
35 à 39 ans	54	2 661
40 à 44 ans	104	4 345
45 à 49 ans	135	5 194
50 à 54 ans	110	4 026
55 à 59 ans	145	5 119
60 à 64 ans	101	2 123
65 ans et plus	154	1 448
Total	857	28 233

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Des terres à reprendre
disséminées sur l'ensemble
du territoire



Source : BD Carto ©, RA 2010

⁽¹⁾ La SAU à "avenir incertain" est la SAU détenue par les exploitants de plus de 55 ans qui n'ont pas encore envisagé leur succession ou qui pensent que leur exploitation va disparaître.

⁽²⁾ densité obtenue après carroyage et lissage des données géolocalisées au siège d'exploitation. maille de carroyage : 4 hectares. Rayon de lissage : 1 500 mètres.

Note de lecture : Les aplats de couleur représentent la densité de SAU dont la reprise est incertaine (agriculteurs de 55 ans et plus ne connaissant pas leur successeur en 2010 ou pensant que leur exploitation va disparaître).

Les hachures matérialisent les zones où la SAU dont la reprise est incertaine représente plus de la moitié de la SAU totale.

©AGRESTE
2016
Prix : 2,50 €

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
et de la DRAAF Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes : <http://draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>

Agreste
la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-aquitaine-limousin-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Yvan LOBJOIT
Directrice de publication : Valérie ISABELLE
Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD
Rédacteur : Hubert GUICHENEY
Composition - Impression : SRISSET Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes
Crédit photos : Communauté d'agglomération "Le Grand Périgueux", photothèque MAAF
Dépôt légal à parution - N° CPPAP : en cours - ISSN : en cours